

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 7 JUILLET 2015 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4
Jean Perron, conseiller, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de juin 2015

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2015

5.2 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2015

5.3 Autorisation de paiement / Recommandation de paiement n° 2 (final) / Réfection des rues des Moussaillons, des Avirons et des Voiliers / *P.E. Pageau Inc.*

5.4 Autorisation de paiement / Recommandation de paiement n° 2 (final) / Réaménagement de l'intersection du chemin du Sommet et route de Fossambault / *P.E. Pageau inc.*

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 4 745 546, 7, rue Morin

6.3 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes d'implantation et les constructions autorisées dans les cours

6.4 Avis de motion / Règlement relatif à la location et au prêt d'équipements, locaux et plateaux sportifs de la Ville

6.5 Adoption du premier projet de Règlement numéro 11020-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes d'implantation et les constructions autorisées dans les cours

6.6 Présentation d'un projet / Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

6.7 Mandat d'honoraires professionnels en ingénierie / Réhabilitation par chemisage de conduites d'égout domestique / *CIMA+*

6.8 Appui à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) / Négociations du prochain Pacte fiscal

6.9 Approbation / Localisation du bail du Quai de la 4^e Avenue

7. PARTIE INFORMATIVE
8. DÉPÔT DE DOCUMENTS
9. AFFAIRES DIVERSES
10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)
11. LEVÉE DE LA SÉANCE

103-07-2015

1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé, avec l'ajout des points suivants :

5.5 *Autorisation de paiement - Décompte progressif no 7 (final) / Réaménagement du parc sportif et autres terrains de sport / Terrassement Portugais inc.*

6.10 *Avis de motion / Règlement décrétant un emprunt de 190 000 \$ concernant l'acquisition du lot 4 743 587 et la réorganisation de la Marina-à-Tangons*

6.11 *Acquisition de terrain / Lot numéro 4 743 587 / 137, rue Gingras*

104-07-2015

2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 19 h 33, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal approuvé lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions 19 h 33.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de juin 2015

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de juin 2015 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2015

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 30 juin 2015 et les invite à le consulter.

105-07-2015

5.2 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2015

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 juin 2015 totalisant 553 816,27 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 juin 2015 totalisant une somme de 553 816,27 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

106-07-2015

5.3 Autorisation de paiement / Recommandation de paiement n° 2 (final) / Réfection des rues des Moussaillons, des Avirons et des Voiliers / P.E. Pageau Inc.

ATTENDU la correspondance du 2 juillet 2015 de la firme CIMA+ recommandant le paiement n° 2 final pour les travaux exécutés par la firme P.E. Pageau Inc. dans le cadre du projet de réfection des rues des Moussaillons, des Avirons et des Voiliers;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement final d'une somme de 16 531,98 \$, plus taxes applicables, à la firme P.E. Pageau Inc.

Que cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2014 et le surplus cumulé.

107-07-2015

5.4 Autorisation de paiement / Recommandation de paiement n° 2 (final) / Réaménagement de l'intersection du chemin du Sommet et route de Fossambault / P.E. Pageau inc.

ATTENDU la correspondance du 2 juillet 2015 de la firme CIMA+ recommandant le paiement n° 2 final pour les travaux exécutés par la firme P.E. Pageau Inc. dans le cadre du réaménagement de l'intersection du chemin du Sommet et de la route de Fossambault;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 5 557,10 \$, plus taxes applicables, à la firme *P.E. Pageau inc.*

QUE cette dépense soit financée à même le surplus cumulé.

108-07-2015

5.5 Autorisation de paiement - Décompte progressif n° 7 (final) / Réaménagement du parc sportif et autres terrains de sport / *Terrassement Portugais inc.*

ATTENDU la correspondance du 6 juillet 2015 de la firme d'ingénieurs-conseils Roche Itée recommandant le paiement du décompte progressif n° 7 (final) relatif au projet de réaménagement du parc sportif et autres terrains de sport;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement final d'une somme de 31 645,80 \$, plus taxes applicables, à la firme *Terrassement Portugais inc.*

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt numéro 10820-2014 et le surplus non affecté, s'il y a lieu.

6. AFFAIRES COURANTES

109-07-2015

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du 25 juin 2015 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU le tableau synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

110-07-2015

6.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 4 745 546, 7, rue Morin

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 7, rue Morin, et désigné sous le lot numéro 4 745 546, laquelle vise à autoriser la construction d'une galerie en cour arrière à 1,95 mètre de la limite arrière du lot, alors que la norme réglementaire prescrite dans la zone 39-H est de 5,5 mètres;

ATTENDU QUE les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente dérogation sont l'article 9.3 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 25 juin 2015 et recommande au conseil municipal de l'accepter;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 4 745 546.

6.3 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes d'implantation et les constructions autorisées dans les cours

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion à l'effet que le conseil municipal présentera, à une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes d'implantation et les constructions autorisées dans les cours.

6.4 Avis de motion / Règlement relatif à la location et au prêt d'équipements, locaux et plateaux sportifs de la Ville

Le conseiller Michael Tuppert donne avis de motion à l'effet que le conseil municipal présentera, à une séance ultérieure, un règlement relatif à la location et au prêt d'équipements, locaux et plateaux sportifs de la Ville.

111-07-2015

6.5 Adoption du premier projet de Règlement numéro 11020-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes d'implantation et les constructions autorisées dans les cours

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 113, de modifier son Règlement de zonage pour régir, par zone, les classes d'usages autorisées et de définir, pour chaque zone et usage, des normes d'implantation et les constructions autorisées dans les cours;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier les normes d'implantation et les constructions autorisées dans les cours;

ATTENDU QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné à la séance du 7 juillet 2015;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 11020-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes d'implantation et les constructions autorisées dans les cours, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

112-07-2015

6.6 Présentation d'un projet / Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a mis en place le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire présenter un projet dans le cadre de ce programme;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la firme CIMA+ à présenter un projet au MAMOT dans le cadre du Programme PRIMEAU et de confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document à cet effet.

113-07-2015

6.7 Mandat d'honoraires professionnels en ingénierie / Réhabilitation par chemisage de conduites d'égout domestique / CIMA+

ATTENDU l'infiltration d'eau parasitaire dans le réseau d'égout domestique de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville désire effectuer des réparations à une partie de son réseau d'égout sanitaire pour contrer l'infiltration d'eau parasitaire;

ATTENDU QUE la réhabilitation par chemisage des conduites constitue la méthode privilégiée par le conseil municipal pour empêcher l'infiltration d'eau parasitaire;

ATTENDU la soumission reçue de la firme CIMA+ en date du 29 juin 2015, au montant de 21 500 \$ plus taxes, concernant la planification et la conception des travaux de réhabilitation par chemisage de conduites d'égout domestique;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme CIMA+ pour la planification et la conception de travaux de réhabilitation de conduites d'égout domestique par chemisage et ce, pour un montant de 21 500 \$ plus taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même le budget de fonctionnement 2015 et/ou le surplus cumulé, s'il y a lieu.

114-07-2015

6.8 Appui à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) / Négociations du prochain Pacte fiscal

Le conseiller Jean Perron dénonce son intérêt sur ce point et s'abstient de délibérer.

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

ATTENDU QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

ATTENDU QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

ATTENDU QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

ATTENDU QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

ATTENDU QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

ATTENDU QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPUYER la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si, et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

115-07-2015

6.9 Approbation / Localisation du bail du Quai de la 4^e Avenue

ATTENDU QUE suite à l'agrandissement du Quai de la 4^e Avenue, le Domaine hydrique de l'État exige un bail distinct de celui de la Ville;

ATTENDU le plan préparé par la firme DLT arpenteurs-géomètres et daté du 9 juin 2015;

ATTENDU QUE la Ville est d'accord avec l'emplacement du bail du Quai de la 4^e Avenue;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan du bail du Quai de la 4^e Avenue tel que préparé par la firme DLT arpenteurs-géomètres et daté du 9 juin 2015.

6.10 Avis de motion / Règlement décrétant un emprunt de 190 000 \$ concernant l'acquisition du lot 4 743 587 et la réorganisation de la Marina-à-Tangons

La conseillère Hélène Thibault donne avis de motion à l'effet que le conseil municipal présentera, à une séance ultérieure, un règlement décrétant un emprunt de 190 000 \$ concernant l'acquisition du lot 4 743 587 et la réorganisation de la Marina-à-Tangons.

116-07-2015

6.11 Acquisition de terrain / Lot numéro 4 743 587 / 137, rue Gingras

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac ne possède pas de stationnements suffisants à offrir à ses citoyens;

ATTENDU QUE la Ville désire se prévaloir de stationnements supplémentaires;

ATTENDU la possibilité, à cet effet, d'acquérir le lot numéro 4 743 587 situé près de l'hôtel de ville;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

D'acquérir l'immeuble connu comme étant le 137, rue Gingras, désigné sous le lot numéro 4 743 587, et ce, au montant de 105 000 \$;

QUE cet achat soit conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt à venir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE les frais inhérents à cette transaction soient à la charge de la Ville;

QUE M. Mario Boilard, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat notarié à cette fin;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt à être autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Activités estivales

Monsieur le maire rappelle les principales activités qui auront lieu au cours de l'été et invite les citoyens à consulter le calendrier des activités ainsi que le journal « L'Entre-Guillemets » pour plus de détails :

- Samedi 18 juillet : - Traversée du lac (CNLSJ), inscriptions à 8 h;
- Classique Ontaritzi (Club de voile Ontaritzi);
- Début de l'exposition des artistes à Chapelle Saint-Joseph-du-Lac jusqu'au 9 août.

- Samedi 25 juillet : - Souper du commodore (CNF) sur les terrains du Pavillon Desjardins. Billets en vente au coût de 40 \$ auprès des membres du conseil d'administration de la CNF. M. le maire demande aux citoyens résidant dans le secteur d'être compréhensifs et tolérants relativement au dérangement que pourraient occasionner le bruit et les déplacements lors de cette activité. La rue de l'hôtel de ville sera fermée à la circulation automobile pour cette journée.

- Vendredi 7 août : - 5 à 7 *Cool Jazz*. Billets en vente au coût de 18 \$ auprès des administrateurs, à la chapelle, et à l'accueil de la mairie;
- Spectacle des amateurs (CNLSJ).

- Samedi 8 août : - Spectacle de variétés (CNF).

- Dimanche 9 août : - Ouverture des Olympiades.

7.2 Journée compte-gouttes

Dans le cadre du Programme d'économie de l'eau potable, se tiendra la *Journée compte-gouttes*, le 15 juillet. La population est invitée à consulter le feuillet qui a été distribué par la poste à la fin du mois de juin. L'objectif poursuivi est d'économiser l'eau potable en modifiant nos habitudes.

7.3 Projet de réfection de la salle communautaire et de l'hôtel de ville

Monsieur le maire informe les citoyens que la Ville a reçu, en date du 4 juillet, un avis de non-admissibilité à son projet de réfection de la salle communautaire et de l'hôtel de ville. Une subvention avait été demandée dans le cadre du Programme Infrastructures Québec-Municipalités du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. Le système de télécommunications sur la rue de la Tourelle :
 - Iniquité entre les payeurs de taxes;
 - Autres moyens de communication;
 - Manque d'information lors de l'achat du terrain;
 - Frais onéreux pour l'opération d'une entreprise;
 - Emploi précaire pour une garderie parce que non sécuritaire;
 - Rétribution de la Ville pour venir en aide aux citoyens;
 - Représentation des citoyens par la Ville auprès de Bell et Hydro-Québec;
 - Soumission du dossier aux instances fédérales.
2. Les coûts de réfection de l'asphalte sur les rues des Moussaillons, des Avirons et des Voiliers.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 55.

116-07-2015

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 55.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier